

DÉPARTEMENT  
DES  
YVELINES

ARRONDISSEMENT  
DE  
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

SÉANCE DU  
**17 DECEMBRE 2020**

Le nombre de Conseillers  
en exercice est de 45

OBJET

**Régularisation foncière :  
désaffectation et  
déclassement rétroactifs  
des parcelles AP 153 et  
201 sises place  
d'Aschaffenburg**

En vertu de l'article L.2131-1  
du C.G.C.T.  
Le Maire de Saint-Germain-en-Laye  
atteste que le présent document  
a été publié le 18 décembre 2020  
par voie d'affichages  
notifié le  
transmis en sous-préfecture  
le 18 décembre 2020  
et qu'il est donc exécutoire.

Le 18 décembre 2020

Pour le Maire,  
Par délégation,  
Le Directeur Général des Services

Denis TRINQUESSE

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE NOUVELLE  
DE SAINT-GERMAIN-EN-LAYE

L'an deux mille vingt, le 17 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 10 décembre deux mille vingt, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de Monsieur Arnaud PÉRICARD, Maire de la commune nouvelle.

**Etaient présents :**

Monsieur LEVEL, Madame HABERT-DUPUIS, Monsieur SOLIGNAC, Madame PEUGNET, Madame MACE, Monsieur JOLY, Madame TEA, Madame NICOLAS, Monsieur VENUS, Madame GUYARD, Monsieur HAÏAT, Madame BOUTIN, Monsieur MILOUTINOVITCH, Madame de JACQUELOT, Monsieur BASSINE, Madame GOTTI, Madame de CIDRAC, Monsieur MIRABELLI, Monsieur MIGEON, Madame PEYRESAUBES, Madame LESUEUR, Monsieur JOUSSE, Monsieur ALLAIRE, Madame ANDRE, Madame MEUNIER, Madame BRELURUS, Madame NASRI, Monsieur de BEAULAINCOURT, Monsieur LEGUAY, Monsieur SAUDO, Monsieur NDIAYE, Madame GRANDPIERRE, Monsieur JEAN-BAPTISTE, Madame RHONE, Monsieur RICHARD, Monsieur GREVET, Madame DECROIX, Monsieur BENTZ

**Avait donné procuration :**

Monsieur BATTISTELLI à Monsieur BASSINE  
Monsieur PETROVIC à Monsieur PERICARD  
Madame AGUINET à Madame PEUGNET  
Monsieur FOUCHET à Madame HABERT-DUPUIS  
Madame SLEMPKES à Madame de JACQUELOT  
Madame FRABOULET à Monsieur GREVET

**Secrétaire de séance :**

Monsieur MIRABELLI

**N° DE DOSSIER** : 20 G 10

**OBJET** : REGULARISATION FONCIERE : DESAFFECTATION ET DECLASSEMENT  
RETROACTIFS DES PARCELLES AP 153 ET 201 SISES PLACE  
D'ASCHAFFENBURG

**RAPPORTEUR** : Madame MACE

---

**Monsieur le Maire,  
Mesdames, Messieurs,**

La Ville de Saint-Germain-en-Laye a cédé les parcelles AP 153 et AP 201 à la société SCIDES HUIITS TOURS le 14 février 2002. C'est la société FINAMUR qui en est aujourd'hui la propriétaire.

La parcelle AP 153 est occupée par une aire de stationnement automobile. La parcelle AP 201 correspond quant à elle à un espace vert. Ces deux parcelles ont un usage exclusivement privé et n'avaient pas d'usage public au moment de leur cession.

Dans le cadre d'un audit de ses biens, la société FINAMUR a constaté que ces parcelles n'avaient pas fait l'objet d'un déclassement du domaine public communal avant leur cession.

L'article 12 de l'ordonnance n° 2017-562 du 19 avril 2017 permet aux personnes publiques ayant cédé un bien désaffecté mais non déclassé de le déclasser rétroactivement afin de régulariser la cession. Afin de régulariser la situation, il convient d'officialiser la désaffectation de ces parcelles avant leur cession et de prononcer leur déclassement.

Il est donc proposé au Conseil Municipal :

- De confirmer la désaffectation des parcelles AP 153 et AP 201 avant leur cession en 2002 ;
- De prononcer le déclassement de l'emprise concernée ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

**DELIBERATION**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu les explications qui précèdent et en avoir délibéré,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

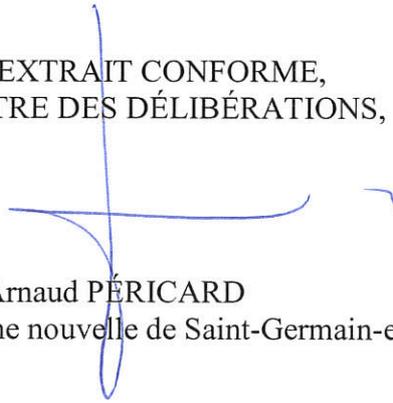
À L'UNANIMITÉ,

CONFIRME la désaffectation des parcelles AP 153 et AP 201 avant leur cession en 2002 ;

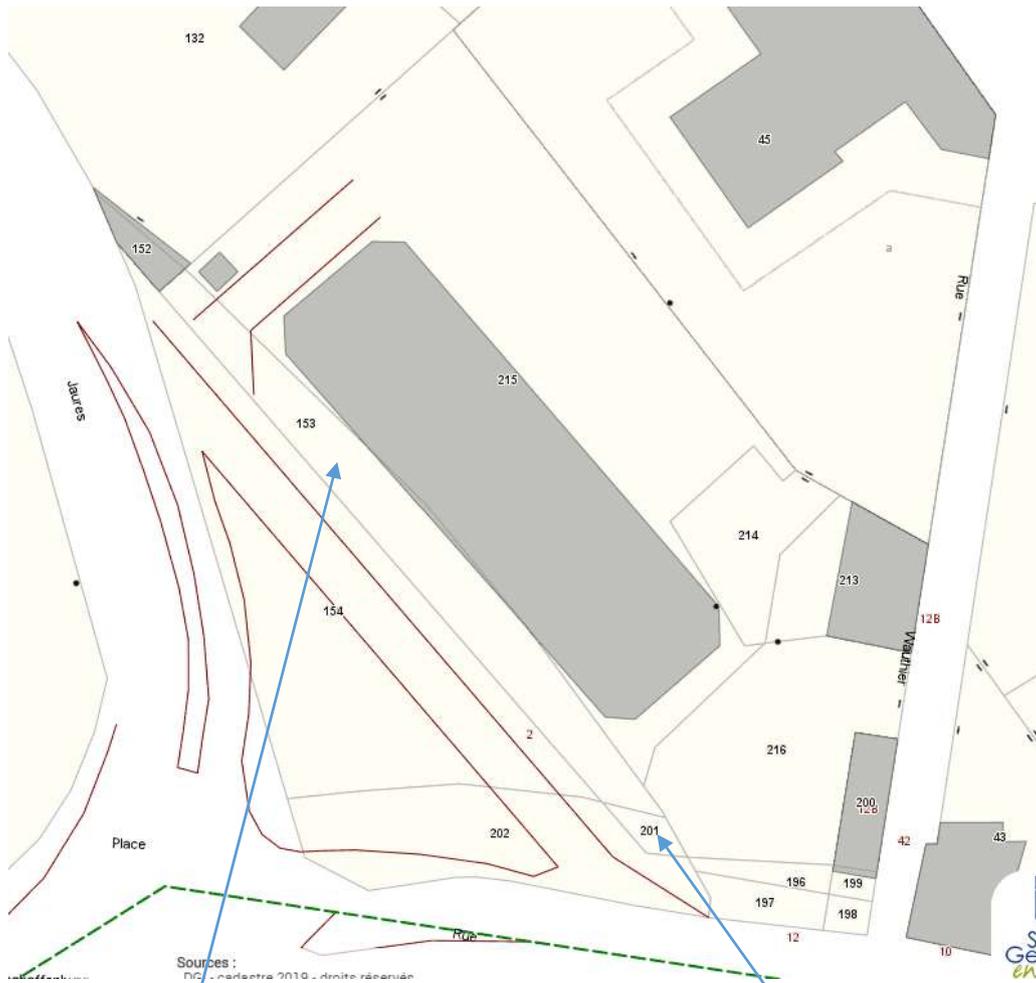
PRONONCE le déclassement de l'emprise concernée ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

POUR EXTRAIT CONFORME,  
AU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS,



Arnaud PÉRICARD  
Maire de la commune nouvelle de Saint-Germain-en-Laye



Parcelle AP 201 occupée par un espace vert



Parcelle AP 153 occupée par une aire de stationnement automobile